



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2025

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	14	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire.
Conseillers présents	11	
Quorum	8	
Affiché le :		

Etaient présents : BEAUDOIN Fabienne, PROVOST Audrey, Gaëlle HAMOND, GOUGEON Sandrine, BOUDONNET Fabrice, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, FROMENTIN Jérôme, LELIEVRE Jean-Pierre, THOMAS Alain, CAILLEAU Ludovic,

Absent excusé : SZCZESNY Ludovic

Absents : GUIHERY Jérôme, BROCHARD Bernard

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 25/03/2025 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité. En préambule, M LELIEVRE Jean-Pierre informe le Conseil des nouvelles dispositions réglementaires prévues pour les prochaines élections municipales de mars 2026. Le texte voté à l'Assemblée nationale le 09 avril 2025 prévoit d'étendre aux communes de moins de 1 000 habitants **les scrutins de liste paritaire pour les élections municipales**, dès 2026. Pour notre commune le nombre de candidats et candidates est de 15 pour une liste complète. Le panachage ne sera plus autorisé.

Ordre du jour :

1. Travaux aménagement école : isolation et passerelle
2. Travaux Orée du Bois
3. Litige devis Est ROBINO
4. Questions diverses

1. Travaux aménagement école : isolation et passerelle

Le Conseil s'est rendu sur le site de l'école pour se rendre compte des avancées des derniers travaux d'aménagement.

Madame Provost présente les différentes options pour la poursuite de l'aménagement de l'école. Le projet de passerelle présenté par Espace-Creatic n'est pas retenu notamment en raison des travaux supplémentaires nécessaires pour la pose. La préférence va vers une rampe en caillebotis paysager. Les canisses ne semblent pas un choix pertinent pour le toit de la pergola. Une toile amovible répond mieux aux besoins de flexibilité et d'entretien. Les plantations de végétaux se feront en automne.

Le devis de l'entreprise LC Menuiserie pour les travaux d'isolation de la garderie d'un montant HT de 2849,17 € est validé à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

2. Travaux Orée du Bois

Madame Beaudet informe le Conseil que les rideaux en version anti-feu gris foncé chiné et les stores pour l'ensemble des bâtiments communaux sont commandés. Ils pourront être posés d'ici fin mai avec nos ressources internes.

La nouvelle table à induction est installée. L'adaptation du matériel de cuisine à ce nouveau mode de chauffage est à prévoir.

3. Litige devis Est ROBINO

Monsieur POULEYN présente en détail l'origine et la chronologie du différend en cours avec les établissements ROBINO suite au devis signé le 13 juillet 2023 sur un ensemble disjoncteur différentiel de 125 A dans le coffret d'alimentation de la salle municipale. Le différend porte sur l'achat anticipé d'un matériel facturé HT 1877.72 € dont le changement n'est pas du ressort de l'électricien mais de notre fournisseur d'électricité et pour lequel l'artisan souhaite une prise en charge pour moitié par la commune.

Le Conseil exprime son souhait de maintenir la relation commerciale avec les Ets ROBINO et propose une réunion de conciliation amiable avec l'électricien, Monsieur le Maire et Monsieur POULEYN.

4. Questions diverses

- Indemnité pour achat du terrain pour la voie pédestre

Monsieur le Maire est mandaté pour déterminer le prix au m² de l'indemnité des propriétaires sur une bande entre 2,5 et 3 mètres de largeur afin de permettre l'implantation d'une haie bocagère.

- Communication des passages d'entretien de nettoyage voirie

Planning à communiquer sur Panneau Pocket

- Nuisances olfactives à l'Orée du Bois

Etude à faire pour faire une ouverture et une aération supplémentaire dans le local des toilettes.

- Modification du PLUI pour le nouveau lotissement

La demande de modification sur la parcelle AD 127 et passage en classement 1AUh de la totalité du nouveau lotissement des 3 chênes IV a été accepté lors de la dernière révision allégée n° 3 du PLUI.

- Dégradation du chemin de la Rogardière

Suite aux dernières dégradations par des engins lourds constatées sur le chemin en terre face à La Pierre, il est demandé au maire de limiter par arrêté, le passage dans cette zone exclusivement réservée aux véhicules agricoles.

- Devis Yess

Le devis de l'entreprise Yess de 675,48 € HT pour l'achat de matériel de détection et d'alarme dans l'atelier municipal est accepté à l'unanimité.



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2025

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

- Sécurisation de l'entrée du Bourg

L'avis sera demandé au Conseil Départemental pour la pose de bandes rugueuses à l'entrée du bourg côté cimetière.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h45mn.

La prochaine réunion est fixée au **mercredi 4 juin à 19 h 00**

Le secrétaire, Gilbert POULEYN	Le maire, Jean-Pierre LELIEVRE 
-----------------------------------	---